AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Amelia Gorgas femme de Henry E. Robinson et de Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 35,802—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par E. C. L. Herwig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. O. W. Long, Girault Farrar, avocats.
5fév—5 10 13

Succession de Ferdinand Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,207—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August Heidenheim et Eli Wise, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel & Barr, avocats.
5 fév—5 9 14

Succession de Mme Pierre V. Ruiz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65 348—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Pierre V. Ruiz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Robert Legier, avocat.
4fév—4 8 13

Succession de Mme Caroline Hofman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65.555—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Wilhelmina H. Bourdette, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Richard H. Browne, avocat.
4fév—4 8 13

Succession de Jno. R. G. Pitkin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,841—Division B—Attendu que Waldo M. Pitkin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jno. R. G. Pitkin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. P. M. Milner, avocat.
31 janv—31—fév 4 9

Succession de Thomas Lordiaw Raymond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,368—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Clara Compton Raymond, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. James J. McLaughlin, avocat.
31 janv—31—fév 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson,

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Cottage Double.

1019-1021 rue Conti. Trois beaux lots à bâtir, rue Chestnut, près de l'avenue Peters.

MARDI, LE 18 FÉVRIER 1902.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 726 rue Common—MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 65,159, dans l'affaire de Darmanet et Dinsmoline, en liquidation, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, St Louis, N. Rampart et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage connu comme les Nos 1019 et 1021 rue Conti.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 12 13 et 14.

Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 14 sont contigus au lot No 12, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 117 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de l'année 1902 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.
16 jan—16 19 26 — fév 2 9 16 18

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Succession de Bernard Laran.

No 66,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY — ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Common,—MARDI, le 25 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 janvier 1901, in re succession de Bernard Laran, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Onzaga, Dupré et Danielle, Chemin de Gentilly, la rue Clay, désigné comme lot No 22 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant le tout plus ou moins, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Onzaga par cent pieds de profondeur et de face à la rue Dupré. Les améliorations consistent en un joli cottage double bien subdivisé, toujours loué, dans un voisinage s'améliorant, portant les numéros municipaux 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Conditions—Comptant.—Actes de vente et les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave G. Le Gardeur, Jr, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1901. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.
John G. Robin, avocat.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1326 rue St André
Les deux résidences simples, neuves et modernes,

Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St. André

La jolie résidence simple en bois,
1238 rue St André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
420-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magnolia.

La bâtisse en briques à quatre étages,
820 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET AL.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 25 FEVRIER 1902,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 janvier 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 janvier 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; lequel lot est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit Ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 175 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 2 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus mentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot S 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Benedinnagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 159 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble ledits lots forment toute la façade du ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci-dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendant des Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de à peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 400 rue Magasins comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec petits entrepôt dans le fond, le rez de chaussée est pavé en schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank, désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lacoste, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 320 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat." La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'Ilet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLE.

812, 814, 818 et 820 AVENUE BROOKLYN.

Entre Homer et l'avenue Slidell, Cinquième District. (Alger).

Successions de Peter Hackenberg et John Becker.

No 66,286 et 66,371 — Consolidées— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 janvier 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans les affaires ci-dessus intitulées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé se trouvant et étant en partie dans le bourg de Donoghue ou partie dans le bourg Duverjé, dans la Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'Ilet No 39, numérotant 151, borné par l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison) Homer, l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) et Tèche (autrefois rue Monroe) d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 10 septembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Cairo, alors notaire en cette ville, d'après le plan 195 du livre des plans No 3 bis, lequel dit lot de terre est maintenant désigné comme part e du lot No 2 sur les rôles d'assessment de la ville, pour cette paroisse, et est de forme irrégulière et mesurant en mesure américaine 99 pieds 4 pouces, plus ou moins, de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), commençant à une distance de 60 pieds 4 pouces plus ou moins mesure américaine de l'encoignure des avenues Brooklyn et Slidell (autrefois rues Madison et Jackson) duquel point il court sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et parallèle à l'avenue Slidell, de 60 pieds 3 pouces mesure française, de là court une ligne perpendiculaire à l'avenue Slidell et parallèle à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), 38 pieds, 1 pouce, 8 lignes, mesure américaine, jusqu'à qu'il frappe la ligne de démarcation du Bourg Duverjé, sur laquelle il court 69 pieds 6 pouces, plus ou moins, mesure américaine et alors court une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et séparant ladite part on de terre de la propriété de Mme Kleinkemper, où se représentant ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignés par les numéros municipaux 812, 814, 818 et 820 avenue Brooklyn, étant la même propriété acquise par Peter Hackenburg, décédé, le 1er juillet 1857, de Charles Pilman, par acte pardevant H. P. Caire, notaire, C. O. B. 75, folio 163. Ladite vente faite sujette au droit d'usufruit réclamé par J. J. Harnett et femme, sous un acte intitulé, "donation d'usufruit" de John Becker, pardevant B. Rouen, notaire, le 26 juillet 1894, C. O. B 125, folio 561 sur une partie de la propriété 42 sur 64 pieds 6 pouces, la validité duquel droit d'usufruit est disputée.

Termes—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 12 mois, la part on a crédit du prix d'achat devant être représentée par un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et par serment de police d'assurance pour le montant dû sur le billet. L'acquéreur devant payer les taxes de 1902 et l'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire.
Cunningham & Cunningham avocats
18 jan—18 19 26 — fév 2 9 16 a date.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Maurice Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.
CHAS S. PITCHER, encanteur.
J. J. McLoughlin, avocat.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Maurice Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.
CHAS S. PITCHER, encanteur.
J. J. McLoughlin, avocat.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Eberhardt.

No 66,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 13 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 10 janvier 1902 par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet 165, borné par les rues Antonine, Amelia, Constance et Laurel, désigné par le No 15 sur un devis dressé par L. Reisenstein, voyer, annexé à et faisant partie à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey notaire le 15 mars 1873 et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 119 pieds.

Les améliorations sont connues comme le No 924 rue Antonine et comprennent un cottage simple en bois à un étage couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, retiré de la banquette, avec un joli grillage en fer sur le devant, contenant 7 chambres, galeries de devant et de côté, écurie à deux étages, et terrain etc., dans la cour, banquette et cour pavées en briques, maison en bonne condition et à proximité de églises, écoles, marchés et lignes de chars urbains, etc; loué pour $18.00 par mois.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes et fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, incluant les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur.
12 janv—12 19 26—fév 2 9 13

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, LE 5 FEVRIER, A 11 HEURES A. M.

Joli Cottage Double, Nos 3418 et 3420 rue Baronne, entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.

Succession de Catherine Finn, femme de Wm. S. Brewerton.

No 61,130—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MERCREDI le 5 février 1902, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido près Carondelet dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 23 décembre 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Caronde et Delachaise et l'avenue de la Louisiane lequel lot mesure trente deux pieds (32) de face à la rue Baronne sur cent cinquante pieds (150) de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double retiré avec 4 chambres de chaque côté et grande galerie couverte dans le fond.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en billets due en un et deux ans garantis par lien et privilèges de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt.

L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en plus du prix de vente. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
E. A. CARRERE, Encanteur
5 jan—5 12 19 26—fév 2 5

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mateo Compagno.

No 66,614—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente de propriétée No 628 rue Hôpital. Vente à midi.

MON. AUGUSTE HUARD, Encanteur de cette ville en vertu et conformément à un ordre de vente daté le 20 janvier 1902, signé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de ceci pour payer les dettes de cette succession, je vendrai à l'enchère publique après les annonces usuelles MERCREDI, 26 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 806 rue Perdido, en cette ville, la ci-après décrite propriété foncière à savoir:

Un certain lot de terre avec tous et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District, de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Ursulines et Royale, mesurant 28 pieds de face à la rue Hôpital sur 74 pieds et 4 pouces de profondeur, étant le No 628 rue Hôpital.

Aux conditions de la moitié ou plus on tout comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou un et deux ans, portant huit pour cent d'intérêt par an sur paiements différés de la date de la vente jusqu'au paiement.

Acte de vente pardevant Frederick Zeugel, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.
Zeugel, Thomas et Suthon, avocats.
AUG. HUARD.
Encanteur indépendant.
Voyez le plan à la Bourse.
20 jan—23—fév 2 9 16 23 26

Maxwell C. Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm H. Packwood.

No 66 335 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR M. C. SMITH, Encanteur — Bureau 312 rue Carondelet — MERCREDI, 5 février 1902, à midi à la Bourse No 813 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour cette Paroisse, daté le 17 janvier 1902, conformément à l'acte No 1 de l'Assemblée Générale de 1900, in re la succession de Wm H. Packwood, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Est Feliciana, E at de la Louisiane, immédiatement au sud du village de Clinton, contenant quarante neuf et 61100 acres décrits par un plan d'arpentage fait par F. D. Brame, dans la succession d'Isaac Taylor (ledit plan enregistré dans le livre No 4 du recordeur in Not page No 378, dans le bureau du recordeur de ladite paroisse) comme lot No un (1) et maintenant borné comme suit: au nord par Isaac D Wall, à l'est par le chemin de l'Institut, au sud par Saddler, et à l'ouest par Kernan étant la même propriété acquise de D. O Harden par Wm H. Packwood le 10 novembre 1877, d'après l'acte enrégistré dans le livre No 4 du recordeur not. pages 478 et 479.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et payant pour les frais de la vente et devant faire un dépôt comptant de 20 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente.
19 janv—19 26—fév 5

S. Segari.

VENTE JUDICIAIRE

New Orleans Fruit Auction Co., Ltd et als vs E. Lala Co. No 66.028 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane—Division D. Par S. Segari liquidateur et encanteur, le 10 février 1902, à midi, à la Merchants Fruit and Produce Auction Co., 201 rue Poydras, en cette ville, en vertu d'un ordre de vente rendu par Son Honneur W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District de cette paroisse, daté et signé le 27 janvier 1902, je procéderai d'offrir et de vendre à l'enchère publique, les comptes courants dûs à l'ancienne maison de commerce de S. Lala et Cie, de cette ville, d'après la liste enregistrée avec la résistimation desdits comptes enregistrés dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Conditions—comptant.

CHARLES ROSEN, Avocat, 302 Camp.
30 janv—30—fév 3 6

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Mme J. J. Bland et als vs Mme M E Edwards, No 59,045 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La superbe propriété occupée par le grand établissement commercial de Messieurs Preston & Stauffer, comprenant les magasins en briques à deux étages solidement construits Nos 407 à 427 rue Delta, et les Nos 410 à 430 rue Front. Les lots sur lesquels ces bâtisses sont érigées sont décrits comme suit: Sept certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté le 21 mai 1866, déposé pour références en l'étude de W. J. Castel, ancien notaire de cette ville d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant comme suit à savoir:

Ledit lot numéro trois mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front cent trente cinq pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No deux, et cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No quatre. Ledit lot No quatre mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro trois, et cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne de côté le séparant du lot numéro cinq. Ledit lot numéro cinq mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face sur ladite rue Front, sur une profondeur de cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro quatre et cent trente et un pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro six. Ledit lot numéro six mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds six lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente et un pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro cinq, et cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté séparant du lot numéro sept. Ledit lot numéro sept mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six et cent vingt neuf pieds, six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro huit. Ledit lot numéro huit mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro sept, et cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne de côté du lot numéro neuf; et ledit lot numéro neuf mesurant vingt quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à ladite rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro huit et cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro dix.

Ce morceau de terre est un des plus grands dans le centre commercial s'élevant à cent quatre vingt douze pieds une ligne de face à la rue Front, cent soixante et un pieds sept pouces et deux lignes à la rue Delta sur cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes du côté le plus près de la rue Poydras et cent trente cinq pieds quatre pouces et une ligne sur les côtés les plus près de la rue Gravier, qui donnent environ vingt quatre mille pieds d'espace de terre. Les deux lignes de côté courant au travers de la rue Delta à la rue Front.

Les lieux sont installés en première qualité pour y conduire de grandes affaires à un prix minime. La propriété est en parfait état et sera ainsi conservée sans dépenses au propriétaire, comme le locataire est requis sous le bail de faire toutes les réparations, de telles réparations étant acquises au bénéfice de la propriété. En face se trouvent de grandes lignes de chemin de fer et dépôt, les quais et débarcadères sur le fleuve et un rail privé avec tourniquet appartenant à la propri